

LOGEMENT

Lutter contre la PRÉCARITÉ RÉSIDENTIELLE des salariés

La crise du logement conduit les entreprises à rechercher des solutions pour l'accompagnement de leurs personnels les plus fragilisés.

Les salariés sont nombreux à éprouver des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Le phénomène n'est pas nouveau mais il est incontestablement accentué par la crise économique. Particulièrement exposés à cette précarité résidentielle, les travailleurs aux revenus modestes, comme les jeunes actifs en contrat à durée déterminée, les apprentis, les stagiaires ou encore les intérimaires consacrent la plus forte proportion de leurs revenus aux dépenses de logement.

Faciliter l'accès au logement

Pour leur venir en aide et favoriser leur intégration, les entreprises ont les moyens d'agir dans le cadre d'Action Logement. Les opérateurs d'Action Logement disposent, en effet, d'un accès privilégié à un parc important de logements sociaux. Ils peuvent en outre accompagner spécifiquement les candidatures des salariés les plus fragiles pour faciliter leur accès à un logement social.

Dans le parc privé, d'autres dispositifs facilitent l'accès au logement : l'avance LOCA-PASS®, un prêt sans intérêt permettant de financer le dépôt de garantie, ou encore la GRL® (Garantie des Risques Locatifs), une assurance souscrite par le propriétaire lui garantissant le paiement des loyers et des charges pendant toute la durée du bail.

Assurer le maintien dans les lieux

Mais la précarité résidentielle ne s'arrête pas à certains publics spécifiques de l'entreprise qui peinent à se loger. Souvent consécutive à une rupture professionnelle ou familiale, elle touche aussi des ménages dont les ressources ne permettent plus de faire face aux dépenses de logement.

Propriétaires, les époux C. ont ainsi vu leur vie basculer, fin 2010, quand

Monsieur C. s'est retrouvé au chômage technique. Privé d'une part substantielle de ses revenus, le couple n'avait plus les moyens de rembourser son emprunt immobilier.

Solution proposée par Logeo, le partenaire Action Logement de l'entreprise : le rachat du crédit et l'octroi d'un nouveau prêt à 1 %, avec un échéancier en adéquation avec ses nouvelles ressources. Résultat : la famille C. a traversé

cette période délicate en conservant son logement.

Également victime d'un événement difficile et imprévu – longue maladie – ce couple de primo-accédants. Il a pu se maintenir dans son logement grâce à l'obtention d'un prêt SÉCURIPASS® qui lui permet, pendant douze mois, de diminuer de 50 % le montant du remboursement de son emprunt.

Les divorces et les séparations constituent une autre source de précarisation résidentielle, quand il s'agit de faire face, seul(e), au paiement d'un loyer

ou au remboursement d'un prêt immobilier. Madame S., assistante administrative dans une agence de communication, en a fait l'amère expérience quand elle s'est séparée. Avec moins de 1 000 euros de revenus mensuels, impossible pour elle de rester seule dans son appartement. Ici, l'aide proposée

à Madame S. par Logeo prend moins la forme d'un soutien financier que d'un accompagnement personnalisé dans la recherche d'un logement adapté à ses moyens.

Tous ces situations démontrent l'importance pour les entreprises de faire appel à des solutions efficaces pour le logement de leurs salariés. ■

Aurélié Nicolas

« En 2011, les conseillères sociales de Logeo ont aidé plus de 500 personnes en difficulté par rapport à leur logement. »

UNE EXPERTISE SOCIALE POUR LES SALARIÉS

Logeo a développé une véritable expertise sociale au service des salariés les plus fragiles. En 2011, plus de 500 personnes en difficulté par rapport à leur logement ont ainsi été aidées par les conseillères sociales de Logeo, principalement dans le but de se maintenir dans leur logement. L'aide apportée peut prendre la forme d'un soutien financier, mais elle se traduit, aussi et surtout, par un accompagnement dans les démarches vis-à-vis du propriétaire bailleur, d'organismes de crédit, pour la recherche d'un logement ou la mise en place d'aides, le montage de dossiers de surendettement ou l'accès au dispositif du droit au logement opposable. Pour faire bénéficier au mieux les salariés de son savoir-faire social, Logeo a mis en place un « diagnostic logement », préalable à toutes demandes de logement ou de prêt. Ce service permet d'identifier les difficultés et d'orienter les salariés concernés vers le service de conseil social, afin d'améliorer leur situation et de leur donner le maximum de chances de succès dans leur demande.

+ d'informations sur
www.logeo.fr

